



EXTRAIT
Du registre des délibérations du
COMMUNE DE SANNES

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID: 084218A01214;20240305-2024DEL08-BF

Séance du 5 Mars 2024

Le cinq mars 2024 à 18H, Les membres du Conseil municipal de la commune de Sannes, se sont réunis dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, convoqués le 27 Février 2024, conformément aux dispositions de l'article L2121-11 du Code général des Collectivités Territoriales.

Délibération 2024-08
VOTE DU BUDGET PRINCIPAL
Commune de Sannes
Exercice 2024

Présents : Eve MAUREL (Présidente), Armelle TOUATI, Brice DE BALMAN, Bruno PEREZ, Frédéric AMOURDEDIEU, Paul COPETE, Christelle ORGIAS-MANZONI, Céline SAGLIETTO
Absents excusés : Thierry RIMBAUD, Claude GARCIN
Secrétaire de séance : Armelle TOUATI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter le budget principal de la commune pour l'exercice 2024, qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement	1 187 445.41€	1 000 166.54€
Résultat de fonctionnement reporté		187 278.87€
Total de la section de fonctionnement	1 187 445.41€	1 187 445.41€

Section d'investissement	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement	1 067 948.55€	1 220 443.65€
Reste à réaliser N-1	72 438.04€	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	80 057.06 €	
Total de la section d'investissement	1 220 443.65€	1 220 443.65€

TOTAL DU BUDGET 2024 2 407 889.06€ 2 407 889.06€

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE et VOTE le Budget Principal l'exercice 2024.
Pour un montant cumulé de 2 407 889.06€ en recettes
Pour un montant cumulé de 2 407 889.06€ en dépenses

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits

Eve MAUREL
Le MAIRE
Présidente de la séance

Armelle TOUATI
2^{ème} Adjointe
Secrétaire de la séance



